

**DOMINIQUE NEUMAN**  
AVOCAT  
1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 4 janvier 2022 (v.r.)

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4110-2019.

Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec Distribution (HQD).

Phase 3.

***Demande de frais pour l'intervention du Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).***

---

Chère Consœur,

Par la présente, nous déposons sous pli la demande de frais en Phase 3 pour l'intervention du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*. Tel qu'indiqué sur le formulaire, la demande est logée par *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, qui est la responsable du paiement de ces frais pour le Regroupement.

Nous invitons respectueusement la Régie à **accueillir la présente demande de frais et à autoriser le léger dépassement du barème de 20 000 \$ plus taxes**. Nous soulignons en effet le caractère actif, ciblé et structuré de l'intervention du RTIEÉ, de même que le caractère raisonnable des frais demandés, lesquels ont été nécessaires à notre intervention.

Nous attirons notamment l'attention de la Régie sur la participation du RTIEÉ à la séance de travail, à ses demandes de renseignements écrites et à son mémoire avec ses recommandations.

**Le RTIEÉ a ainsi procédé à un examen rigoureux de la demande d'Hydro-Québec, de sa grille de points et pondération de l'Étape 2 du Processus et de sa proposition d'une clause de renouvellement. Le RTIEÉ a soumis des recommandations sur plusieurs des critères de cette Étape 2 quant à chacun des deux appels d'offres et a rassemblées ces recommandations dans une proposition de grille de points et pondération pour chacun des deux appels d'offres.**

En outre, le RTIÉÉ a aussi traité de façon rigoureuse des aspects supplémentaires suivants qui n'avaient pas initialement été prévus :

- ❑ L'exigence proposée par Hydro-Québec d'une quantité minimale d'énergie hivernale.
- ❑ La complexe interrelation entre les exigences fermes de l'Étape 1 du Processus et les éléments optionnels donnant des points à l'Étape 2 (notamment la manière dont sont traités la participation et l'appui du milieu local).
- ❑ La discrétion absolue qu'Hydro-Québec souhaite conserver de décider si des offres sont éliminées ou non à l'issue de l'Étape 2 avant d'être classée en Étape 3 selon la seule valeur économique de leur combinaison. Ceci pose la question de savoir quelle est l'utilité de l'Étape 2.
- ❑ La discrétion absolue qu'Hydro-Québec souhaite conserver de décider de réduire les volumes appelés par l'appel d'offres en cas d'offres non concurrentielles.
- ❑ La problématique posée par la double admissibilité de sources éoliennes aux deux appels d'offres.
- ❑ La nécessité selon nous que la combinaison des offres la plus économique (à l'Étape 3) tienne compte de manière combinée de celles des deux appels d'offres.
- ❑ Nous nous sommes également aperçus qu'HQD restait vague quant à la manière d'attribuer le pointage économique de façon comparative à l'Étape 2 et avons proposé une formulé.

Le RTIÉÉ a intégré ses recommandations sur l'ensemble des aspects du dossier dans un souci de cohérence et d'applicabilité pratique.

Nous faisons également nôtres la lettre [C-ROEE-0065](#) qui justifie, elle aussi, un léger dépassement comparable de la part du ROEE, pour des motifs qui recourent en partie les nôtres en la présente lettre.

De plus, bien qu'il y ait eu un léger dépassement par nous du barème de 20 000\$ plus taxes, nous attirons l'attention de la Régie sur le fait que la totalité des membres de l'équipe ont **accepté de volontairement réduire leur facturation par rapport au temps réellement consacré**. La réduction de frais totale que nous nous sommes ainsi volontairement appliquée (*afin de nous en tenir à peu près au barème de 20 000 \$ plus taxes*) est ainsi de l'ordre de 40%. La demande de frais qui vous est ici soumise résulte donc cette facturation déjà ainsi réduite.

Nous espérons humblement avoir été utiles à la Régie.

Nous invitons respectueusement la Régie à accueillir la présente demande de frais.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉÉ)*, regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).